

EN FRANCE

PERSECUTION ET BRIGANDAGE

 N France, la persécution malheureusement augmente chaque jour. Il faudrait des volumes pour enregistrer toutes les infamies, tous les faits de brigandage officiel commis par le gouvernement maçonnique.

La Chambre a ouvert sa session en discutant le projet Briand sur la dévolution des biens des fabriques paroissiales.

La loi de décembre 1905 porte que ces biens seront attribués aux établissements d'assistance ou de bienfaisance.

C'est une confiscation.

Dans la hâte qu'il mit à la voter, le parlement maçonnique ne calcula point toutes ses conséquences.

Les biens des fabriques comprennent beaucoup de fondations pieuses, c'est-à-dire de legs faits à la charge de remplir certaines conditions, de faire dire des messes par exemple.

Or, les conditions n'étant pas exécutées, les héritiers des donateurs intentèrent des actions en révocation.

Le gouvernement du Bloc l'avait bien prévu quelque peu ; mais il avait espéré qu'il pourrait disposer de la plus grosse part des richesses.

Quand il vit que les actions en reprise ou en revendication se multipliaient, il chercha un moyen de compléter la confiscation première.

Et M. Briand déposa un projet tendant à enlever aux héritiers en ligne collatérale le droit de faire révoquer les legs, et à limiter le droit des héritiers directs eux-mêmes.

“ Nous ne croyons pas, — a écrit la *République française* — elle-même, — que, jamais, depuis qu'il y a des pays